

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin, le Conseil Municipal de la commune de ROSIERS-D'EGLETONS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 23/06/2023

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie, MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean BOINET

ABSENTS EXCUSES : Marie Claude AVELINO, Jean-Claude TALBERT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Marie Claude AVELINO donne pouvoir à Gérard BRETTE

Délibération 2023-41

Mandatement de l'APE pour la gestion de la cantine de Rosiers d'Égletons

Monsieur le Maire explique que l'état a mis en place la tarification sociale des cantines appelée : cantines à 1€.

La mesure consiste pour l'état à verser à la commune 3€ par factures de 1€ payées par les parents d'élèves. Pour notre commune une convention a été passée en 1986 avec l'Association des Parents d'Elèves de la commune pour la prise en charge par cette dernière du paiement des denrées alimentaires, de la fixation des prix des repas et de la participation des familles aux repas par délibération du Conseil Municipal du 17/02/1986.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de cette convention afin que l'APE soit toujours mandatée pour effectuer ces missions.

Ainsi, dans le cadre de la cantine à 1€ l'APE met en place la grille tarifaire en fonction du quotient familial de chaque famille et perçoit le montant qui incombe à chaque famille

Dans un deuxième temps tous les 4 mois les services de la commune feront la demande de reversement des 3€ par factures de 1€ à l'ASP (service de l'état) qui reversera le montant à la commune qui elle-même reversera à l'association des Parents d'Elèves de Rosiers d'Égletons la somme perçue.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

Décide

De continuer de mandater l'Association des Parents d'Elèves de la commune pour gérer la cantine comme définit ci-dessus,

D'autoriser le maire ou son représentant à signer, tous les documents nécessaires à l'instauration de la mesure « Cantines à 1€ » sur notre commune.

Membres : 15
Présents : 11
Représenté(s) : 1
Nombre de votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

